



a

@RATING

Gamme de services proposés par le portail Internet du groupe Coface et de ses filiales, Coface SCRL et Kompas International, en matière d'information, de notation, de prospection, de gestion et de protection du poste client. La base de données sur les acheteurs étrangers rassemble 41 millions d'entreprises pour 50 000 produits et services dans soixante-dix pays (www.cofarating.fr).

@RATING QUALITY LABEL

Système de notation des créances commerciales proposé par Coface qui permet à une société, en position de vente, de se faire estimer selon quatre niveaux :

- @@@ : qualité la plus élevée du crédit ;
- @@ : bonne qualité du crédit ;
- @ : qualité correcte du crédit ;
- X : éléments de vulnérabilité enregistrés.

AAA

Notation maximale accordée aux créances présentant le risque minimal et, par exten-

sion, aux créanciers. V. *Moody's* et *Standard and Poors* (www.funds-sp.com).

A FULL SET (JEU COMPLET)

V. **Connaissance, Crédit documentaire.**

A ORDRE (TO ORDER)

V. **connaissance et transfert de propriété.**

À VUE (OU À PRÉSENTATION)

Mode de règlement du crédit documentaire au vu des documents, par virement. V. **crédit documentaire.**

ABC DU DROIT COMMUNAUTAIRE

Publication gratuite disponible dans les onze langues de l'UE (ISBN 92-828-7804-X).

ABE (ASSOCIATION BANCAIRE POUR L'EURO)

Association professionnelle ayant mis en place un système interbancaire de paiement transfrontalier, réservé aux montants inférieurs à 500 000 €, qui regroupe plus de

70 % des entreprises utilisatrices des services bancaires dans l'UE. L'avantage se décline en un crédit du compte en euros de 24 h au lieu des 48 h usuelles. V. *Target*.

ABOUT

V. *circa* et *approximately*.

ABUS DE POSITION DOMINANTE

Selon l'article 86 du traité de Rome (art. 82 nouveau de l'Acte Unique) : « est incompatible avec le marché commun et interdit dans la mesure où le commerce entre États membres est susceptible d'en être affecté, le fait pour une ou plusieurs entreprises d'exploiter de façon abusive une position dominante sur le Marché commun ou dans une partie substantielle de celle-ci ». V. **entente**, **interdiction** et **dumping**.

ACCEPTATION D'UNE TRAITE

Signature de la traite par l'importateur, matérialisant la reconnaissance de sa dette eu égard à l'exportateur, l'existence de la provision et son engagement de paiement à l'échéance. Afin de bénéficier d'un escompte, la traite doit être acceptée. V. **traite**.

ACCEPTATION DE L'OFFRE

Second terme de l'échange des consentements qui naît de l'émission d'une offre. Se présente sous des formes variées : explicite, implicite. Quand elle est assortie de propositions supplémentaires ou de modifications, elle devient une contre-offre. En droit français, la rencontre de l'offre et de l'acceptation de l'offre forme le consentement qui crée le contrat. En droit germanique, c'est la rencontre entre deux déclarations unilatérales de volonté qui constitue le contrat, cf. *La vente internationale*, CFCE.

ACCESSIBILITÉ D'UN MARCHÉ

Caractéristique d'un marché ouvert à l'importation au triple point de vue physique, commercial et réglementaire.

– **L'accessibilité physique** vise la facilité à accéder au pays, en matière d'infrastructures logistiques, de caractéristiques physiques et climatiques (ex. : la Mongolie intérieure est un pays peu accessible, au contraire de la Belgique, pays ouvert).

– **L'accessibilité commerciale** vise la disposition d'esprit des acheteurs et la demande des produits étrangers (ex. : les produits culinaires français sont très appréciés aux États-Unis du fait de la très bonne réputation des entreprises françaises dans ce domaine).

– **L'accessibilité réglementaire** résulte de l'environnement réglementaire qui peut être « ouvert » (cas de l'UE pour ses États membres) ou fermé lorsqu'il existe des entraves tarifaires ou non tarifaires (les États-Unis et le Japon ont la réputation d'être des marchés fermés). V. **contingents**, **quotas**, **droits de douane**.

ACCIDENT

En assurance transport, désigne le fait directement à l'origine du dommage causé à la marchandise : casse, mouillage, odeur, perte et surtout vol. V. **assurance-transport**.

ACCIDENTS CARACTÉRISÉS

En assurance-transport de marchandise par voie routière, désigne la police qui ne garantit que certains dommages limitativement énumérés.

ACCISES (CONTRIBUTIONS INDIRECTES)

Taxe frappant certains produits comme les huiles minérales, l'alcool, ainsi que les tabacs manufacturés. En Grande-Bretagne, les droits d'accises sur les vins en provenance de France sont très élevés (1,50 £ par bouteille de 0,75 l en 2002).

ACCONIER

Entreprise de manutention, employeur direct des dockers. V. ce terme.

ACCORDS CADRES BANCAIRES OU ACCORDS DE CRÉDIT ACHETEUR

Accords signés entre grandes banques françaises et banques des PMA, sous forme de convention globale de crédit acheteur, assortie d'un accord de principe de Coface. Ces accords permettent à la banque française d'ouvrir des lignes de crédit en euros, dollars en faveur de la banque étrangère, destinées à financer des importations par crédit acheteur, d'après *Le Moci*, n° 1531.

ACCORDS PRÉFÉRENTIELS

Conclus par l'UE dans le cadre de l'aide au développement (exemple de coopération entre l'UE et soixante-cinq pays ACP). V. ces termes.

ACCRÉDITIF

Document bancaire, reprenant les instructions du donneur d'ordres, nécessaire pour l'ouverture du crédit documentaire. V. **document d'ouverture du crédit documentaire**.

ACCROCHE

Phrase choc qui interpelle le lecteur en début d'article pour retenir son attention. V. **publicité/composantes**.

ACCT (AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE)

Créée entre trente-deux États francophones pour défendre la langue française, d'après le *Lexique de politique*, Dalloz, 2001.

ACCULTURATION

Phénomène par lequel une personne, au contact d'une culture différente de la sienne, l'assimile en partie : cas de membres de communautés libanaise au Brésil ou algérienne en France.

ACECO (ASSOCIATION POUR LA COMPENSATION DES ÉCHANGES COMMERCIAUX)

Organisme de conseil et d'expertise créé en 1997 sous forme d'association, au service des entreprises et des organismes internationaux dans leur pratique de la compensation. Il a édité *Le Guide pratique de la compensation* (10, rue Fresnel, 75116 Paris).

ACFCI (ASSEMBLÉE DES CHAMBRES FRANÇAISES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE)

Organisme fédérateur des CCI françaises qui possède un service des relations économiques internationales et une représentation permanente à Bruxelles. (45 av. d'Iéna, 75769 Paris cedex 16).

ACHAT D'ESPACE PUBLICITAIRE

Réservation d'espaces dans un support par le « média-planneur », directement ou via une centrale d'achats. V. **média planning**.

ACHAT EN RETOUR (BUY BACK)

Forme de compensation où les produits de contrepartie ou de reprise sont fabriqués à l'aide de moyens de production exportés. V. **compensation**.

ACHAT/ACQUISITION EN DÉTAXE

Achat réalisé hors TVA par un résident étranger sous certaines conditions.

ACHATS ANTICIPÉS (OU PRÉ-COMPENSATIONS)

Achats, services ou sous-traitance dont la réalisation précède leur exportation prévisionnelle pour laquelle une contre-partie est envisagée.

ACHETEUR

① Le cocontractant du vendeur dans un contrat de vente, en charge du paiement du prix, contrepartie de l'obligation de livraison qui pèse sur le vendeur. V. **salon**. ② Le donneur d'ordre qui initialise la procédure auprès de sa banque, la banque d'émission, dans un crédit documentaire. ③ Le client de l'adhérent du factor. ④ Le cocontractant du vendeur dans une police d'assurance-crédit. ⑤ Personne chargée de l'approvisionnement dans une entreprise ou une centrale d'achats (en Allemagne, il existe des formations spécifiques d'acheteurs). V. **contrat de vente, crédit documentaire, factor, compensation, police assurance-crédit**.

ACHETEUR PRIVÉ

Acheteur qui peut être placé en redressement judiciaire, selon la terminologie Coface. L'assuré encourt deux types de risques sur ce type d'acheteur : risque commercial (ou risque client) et risque politique. V. **risque commercial et politique**.

ACHETEUR PUBLIC

L'opérateur est un État ou un organisme public, qui ne peut être placé en redressement judiciaire, dans la terminologie Coface. Tout risque sur acheteur public est

par nature politique. La distinction entre acheteur public et acheteur privé n'a plus cours dans la nouvelle police Globalliance. V. ce terme, **Coface**.

ACOMPTE À LA COMMANDE

Pourcentage du prix de vente versé à la commande ; modalité de paiement en usage pour les biens d'équipement, normalement fixée à 15 % du montant total du contrat selon les règles *Consensus*. L'acompte sert parfois de protection contre le risque de crédit. V. **Consensus**.

ACQUIS COMMUNAUTAIRE

Minimum que doit posséder un État en vue de son admission dans l'UE dans cinq domaines : appartenance à l'Europe, démocratie, économie de marché, acceptation de l'ensemble des règles de l'UE, application de la politique commerciale et douanière de l'UE.

ACQUISITION

Obtention du droit de pouvoir disposer à titre de propriétaire d'une marchandise introduite sur le territoire national à partir d'un autre État membre de l'UE.

ACQUITTEMENT DES DROITS ET TAXES

Paiement des droits de douane et taxes au comptant avant enlèvement de la marchandise. V. **crédit d'enlèvement** et **paiement par obligation cautionnée**.

ACT OF GOD

Formule correspondant à la force majeure et qui se retrouve dans les connotations anglaises. (d'après *Le Vocabulaire du commerce extérieur* de la Société Générale). V. **force majeure**, **exonération de responsabilité**.

ACTE UNIQUE

Traité signé le 17 février 1986 entre douze pays membres européens en vue d'établir un grand marché intérieur. V. **Traité de Maastricht**.

ACTION EN MANQUEMENT

Possibilité offerte à la Commission et aux États membres de traduire un État membre

devant la Cour de Justice pour manquement aux obligations lui incombant. V. **CJCE**.

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

Recueil des principales données législatives et réglementaires dont la connaissance est indispensable aux opérateurs du commerce international. Abonnement couplé avec celui du *Moci* en version papier ou CD-Rom (www.cfce.fr).

AD VALOREM

Mode traditionnel de calcul des droits de douane basé sur la valeur des produits. Il existe des exceptions comme le calcul basé sur le degré de titre alcoolique de boissons. V. **droits de douane**.

ADAPTATION DU PRODUIT

① Exigence fondamentale du commerce international ; l'adaptation est multiple : aux normes, à la réglementation, aux goûts des consommateurs, aux habitudes interculturelles... ② En sens contraire, les grandes entreprises cherchent à standardiser le produit ; seules les prescriptions obligatoires s'appliquent. Exemple du premier cas : les bouteilles de vin vendues à l'export possèdent une contre-étiquette expliquant comment consommer le vin dans le pays en question. Exemple du second cas : le lancement simultané de la même boisson aux fruits dans six pays, deux en Asie, deux en Amérique latine et deux en Europe.

ADDITIFS ALIMENTAIRES

Seuls ceux qui sont énumérés sont autorisés. C'est la liste positive. Sont désignés sous la lettre E suivie d'un numéro à partir de 100 : E 100 à 180 les colorants, E 200 à 297 les conservateurs, E 300 à 321 les anti-oxygènes, E 322 à 494 les émulsifiants et stabilisants. Cf. le *Journal Officiel* (26, rue Desaix, 75015 Paris).

ADDITIONNALITÉ

Principe de fonctionnement des fonds structurels selon lequel les aides européennes s'ajoutent aux aides nationales et ne s'y substituent pas. Par conséquent, les États doivent maintenir leur aide au même mon-

tant que pendant la période précédente pour continuer à bénéficier des fonds européens.

ADE (AVANCE EN DEVISES À L'EXPORT)

① Couverture du risque de change, en cas d'identité de la devise de l'avance et du contrat commercial. ② Mode de financement d'une entreprise. L'avance en devises à l'export constitue une avance bancaire au profit de l'exportateur, dès que la créance est née et exigible. À l'échéance, lorsque l'importateur règle sa dette, l'exportateur livre les devises à la banque pour la rembourser. V. ADI.

ADEME (AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE)

Offre ses compétences à l'international aux États et aux collectivités publiques sous forme de transfert de technologies en matière de gestion des déchets, protection de l'environnement et économie d'énergie (www.ademe.fr).

ADEPTA (ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE PRODUITS ET DE TECHNIQUES AGROALIMENTAIRES)

Possède un réseau de correspondants à l'étranger pour valoriser les exportations agroalimentaires. Édite l'*Agenda de l'Exportateur* qui regroupe les actions de promotion et de prospection collective organisées par l'association, le CFCE, Ubifrance ou la Sopexa. Diffuse les offres de financement européen « Sapard » à ses membres (www.adepta.com). V. ces organismes.

ADHÉRENT

Le client du factor, celui qui souscrit un contrat d'affacturage. V. ce terme.

ADI (AVANCE EN DEVISES À L'IMPORT)

① Couverture du risque de change en cas d'identité de la devise de l'avance et du contrat commercial. ② Mode de financement d'une entreprise. L'avance en devises à l'import constitue une avance bancaire dès que la créance est née et exigible. À

l'échéance, lorsque l'importateur doit régler sa dette, il utilise les devises remises par sa banque. V. ADE.

ADIT (AGENCE POUR LA DIFFUSION DE L'INFORMATION TECHNOLOGIQUE)

Organisme d'aide au commerce extérieur spécialisé dans la veille technologique auprès duquel il est possible de souscrire des abonnements (www.adit.fr).

ADJUDICATION, ADJUDICATEUR, ADJUDICATAIRE

Décision par laquelle un adjudicateur – la personne publique, organisatrice de l'appel d'offres – sélectionne un adjudicataire – l'entreprise qui remporte l'appel d'offres – sur la base d'un cahier des charges et d'une procédure égalitaire pour tous les soumissionnaires. En usage pour les contrats à moyen et long terme d'un montant important. Les offres sont consultables dans le *Moci, Marchés publics, projets, débouchés*.

ADMINISTRATION DES VENTES EXPORT

Service de gestion des commandes export et de traitement des litiges mineurs. Qualités exigées : goût pour le travail administratif, connaissances des langues, rigueur, égalité d'humeur et facilité pour les contacts téléphoniques. V. **organisation export**.

ADMISSION TEMPORAIRE

Régime douanier permettant d'importer, temporairement, en exonération totale ou partielle des droits de douane et taxes, des marchandises en provenance de pays tiers, destinées à être réexportées en l'état, sans être soumises aux mesures de politiques commerciales. V. **régimes douaniers**.

ADR (ALTERNATIVE DISPUTE RESOLUTION)

Désignation anglaise de la médiation. V. ce terme.

AEC (ASSOCIATION EUROPÉENNE DES CONSOMMATEURS)

Créée le 4 mai 1999 à Bruxelles pour représenter les associations sociales et syndicales de l'Union. V. BEUC.